

## **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique**

**Délibération n° 2024.06.05 du 20 juin 2024 portant autorisation de la directrice du FIPHFP à organiser les opérations de mise en concurrence pour sélectionner les prestataires en charge de de l'exploitation technique et éditoriale du site Internet du FIPHFP dans le cadre du renouvellement du marché.**

**Le Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique,**

Vu le code général de la Fonction publique, notamment son article L. 351-7 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, notamment ses articles 12 et 18 ;

Vu la délibération n°2023-11-01 du 30 novembre 2023 portant approbation du budget initial du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. D'autoriser la directrice du FIPHFP à organiser les opérations de mise en concurrence pour sélectionner les prestataires en charge du renouvellement du marché relatif à l'exploitation technique et éditoriale du site Internet du FIPHFP.
2. Le montant arrêté annuellement pour le marché est celui inscrit au budget initial *et voté en comité national sur la ligne « Communication »*.
3. Le marché initial est de 12 mois. Il est renouvelable, par période de 12 mois, jusqu'à 3 fois.
4. La directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication sur le site Internet du Fonds.

Délibération n°2024.06.05 du 20 juin 2024 portant autorisation de la directrice du FIPHFP à organiser les opérations de mise en concurrence pour sélectionner les prestataires en charge du renouvellement du marché relatif à l'exploitation technique et éditoriale du site Internet du FIPHFP.

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 16

Nombre de membres votants : 13

Abstentions : 0

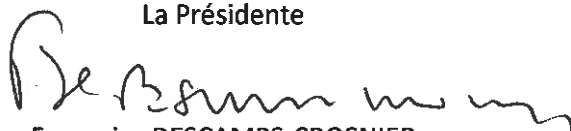
Nombre de voix « Pour » : 13

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée – ~~rejetée~~

À Paris, le 20 juin 2024

La Présidente

  
Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice

  
Marine NEUVILLE